



Saint-Remy-de-Provence

Le 17/09/2025

CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux articles L. 2121-7 9 10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Convocation

Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil Municipal se réuniront le :

Mardi 23 septembre 2025 à 19h00
Salle d'Honneur

(Ordre du jour ci-joint)

DECISIONS DU MAIRE :

DELIBERATIONS :

- 1 Validation des projets lauréats de la 4ème édition du budget participatif
- 2 Transfert en pleine propriété des véhicules affectés au service public de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles
- 3 Cession de la parcelle AY 59
- 4 Etat d'assiette et destination des coupes de bois dans la forêt communale de Saint-Rémy-de-Provence pour l'année 2026
- 5 Suite à la demande d'implantation de la micro-crèche privée ' Les P'tits Patapons '
- 6 Autorisation d'ouverture dominicale des commerces de détail alimentaire pour l'année 2026
- 7 Mise en place d'un cycle de conférences sur les droits et la protection de l'enfance, en partenariat avec les communes de Maussane-les-Alpilles et Mouriès.

En cas d'impossibilité, vous êtes prié(e) de bien vouloir vous faire représenter en remettant un pouvoir dûment rempli et signé conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, et Cher(e) Collègue, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Hervé CHERUBINI

